

Fiche pratique

Collecte de fonds

Recommandations pour le dépôt d'une demande de soutien financier en lien avec un projet d'éveil esthétique et de participation culturelle pour les enfants de 0 à 4 ans

Version Juin 2023 | Élaborée par Pro Enfance et complétée par Lapurla



Fondation des Fondateurs
Stiftung Lapurla
Breitingerstrasse 35
8002 Zürich

Rattachement structurel:



Fondation faitière:



Lapurla est soutenue par:



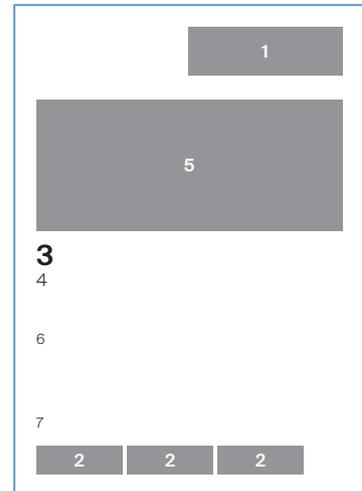
Cette fiche pratique a pour but d'assister les spécialistes dans l'élaboration d'une demande de soutien professionnelle concernant un projet concret, à déposer auprès de partenaires potentiels (p. ex. fondations, pouvoirs publics...). Il s'agit de recommandations générales portant sur les contenus d'une demande de soutien. Il est toutefois indispensable de vérifier précisément, au préalable, les critères d'éligibilité et les exigences, et de tenir compte impérativement lors d'une demande de soutien. Il n'est pas rare de devoir saisir sa demande via un formulaire en ligne, auquel s'applique généralement une limite stricte du nombre de caractères. Mais la plupart du temps, il est également possible de soumettre un dossier d'accompagnement, pour lequel cette fiche pratique peut servir d'orientation.

Il est en outre vivement recommandé de rechercher le dialogue avant de soumettre une demande afin de clarifier dans quelle mesure le projet a des chances d'être soutenu. Cela permet d'éviter les passages à vide et les déceptions.

Lapurla vous souhaite beaucoup de succès et reste à votre disposition pour toute question.

1. Page de titre

- 1 Logo du porteur du projet en haut de la page
- 2 Logos des partenaires à placer en bas de la page.
- 3 Titre du projet
- 4 Sous-titre, par exemple Dossier d'accompagnement de la demande de soutien n° X)
- 5 Insérer une image parlante
- 6 Coordonnées:
 - Organisation
 - Interlocuteur ou interlocutrice (évent. avec titre)
 - Téléphone
 - Adresse e-mail
 - Adresse
 - NPA/localité
 - Coordonnées bancaires
- 7 Pied de page: lieu et date



2. Table des matières

- Ne pas oublier d'actualiser la table des matières à la fin.

3. Contenus recommandés dans la demande

Situation initiale: le projet xyz en bref

- 5 à 6 lignes incluant les conséquences financières (être concret). Peut être repris de la lettre d'accompagnement ou inversement.

Par exemple: le projet xyz s'inscrit dans une démarche transdisciplinaire visant à rapprocher les milieux de la petite enfance (espace de vie infantine, crèche, maison de l'enfance, etc.) et de la médiation culturelle (musées des beaux-arts, d'Histoire, des arts visuels contemporains, etc.). En outre, il permet aux plus jeunes de développer leur créativité et d'accéder à la culture. Il s'appuie sur les démarches développées ou impulsées par l'initiative «Lapurla, les enfants explorent», laquelle promeut activement l'éveil esthétique et la participation culturelle des enfants de 0 à 4 ans, et contribue ainsi de manière déterminante à la promotion de la santé psychique dès le plus jeune âge.

Pour mener à bien ce projet d'un montant de CHF xyz, un soutien financier de CHF xyz est sollicité à xyz.

Le projet peut viser: la mise en place d'un groupe d'influence; le développement d'offres concrètes coconstruites; l'approfondissement d'une thématique particulière, la sensibilisation des parents ou des professionnel-les de l'enfance, de la culture et des arts; la collaboration avec des artistes.

L'éveil esthétique et la participation culturelle des jeunes enfants

Définitions et vision

→ On peut par exemple citer ici les passages suivants de la brochure thématique «Éveil esthétique et participation culturelle dès le plus jeune âge» (Kraus/Ferretti, 2017):

La notion d'esthétique est prise dans son sens étymologique de science du sensible. «Tout comme l'encouragement de la créativité, l'éveil esthétique ne doit pas être conçu comme une discipline à part, une méthode particulière ou un concept pédagogique spécifique, mais comme une approche globale se rapportant à tous les aspects de l'existence. L'éveil esthétique fait appel aux capacités des enfants à être les moteurs de leur développement, en affinant la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes et de ce qui les entoure, et en les encourageant à acquérir une manière bien à eux de s'intéresser et de se confronter au monde» (Kraus/Ferretti, 2017, p. 23).

«(...) la participation culturelle implique aussi bien la réception que la production d'un contenu à visée communicationnelle; elle est pour le sujet l'occasion de poursuivre un dialogue (non) verbal avec le monde qui l'entoure et de s'y confronter activement (...)» (Kraus/Ferretti, 2017, p. 29).

«La participation des tout-petits à la vie culturelle se heurte à un premier défi: en effet, un jeune enfant n'ira pas de lui-même au musée, au concert, à la bibliothèque, dans l'atelier d'un artiste ou d'un artisan. Il a besoin d'y être emmené par une personne de confiance. Mais celle-ci doit aussi prendre la peine de s'intéresser avec lui à ce qu'il découvre sur place – un accompagnement qui s'avère moins nécessaire pour les enfants d'âge scolaire. Pour s'adresser aux tout-petits, la médiation artistique et culturelle doit donc nécessairement passer par les adultes de leur entourage proche (parents, parents de jour, grands-parents, frères et sœurs plus âgés, autres membres de la famille, personnel d'accueil de la crèche, travailleurs sociaux, voisins, parrains et marraines, etc.). (...) De même que les petits enfants ne trouveront pas par eux-mêmes le chemin vers l'art, l'art n'ira pas spontanément à eux dans les crèches ou les jardins d'enfants. Ici aussi, l'intervention des adultes est nécessaire pour leur donner accès à des sources d'inspiration comme des livres, des films, des musiques, des histoires à écouter, etc. et mettre à leur disposition le matériel artistique, les outils et les équipements qui leur permettront de se confronter activement au monde de l'art» (Kraus/Ferretti 2017, p. 30-31).

Principes

→ On peut souligner ici que le projet fait partie d'un mouvement national. Aussi est-il recommandé de placer son propre projet dans le contexte des principes de Lapurla.

Par exemple: Lapurla a formulé dix principes pour soutenir l'exploration des enfants de 0 à 4 ans. Dans le cadre du projet xyz, nous accordons une importance particulière aux approches suivantes:

- Principe de l'éducation esthétique et culturelle: nous encourageons la créativité des enfants par le biais d'une expérimentation sensorielle de l'environnement.
- Principe du développement personnel: nos espaces créatifs créent le terrain pour les créateurs et créatrices du futur et aident les adultes d'aujourd'hui à redécouvrir leur propre créativité.
- Principe d'orientation processus et de créativité: le processus créatif est plus important que ce qui en résulte.

- En fonction du projet, il peut être utile de se référer à d'autres principes:
<https://www.lapurla.ch/fr/prinzipien/>

Les avantages d'un partenariat pour xyz

- Ce chapitre introduit quelques pistes. Il sera néanmoins rédigé en fonction des attentes des partenaires à qui l'on s'adresse. Son rôle est de convaincre un partenaire potentiel du projet en question. Les fondations apprécient néanmoins aussi que l'on considère leurs buts, objectifs et valeurs. Ces informations sont généralement disponibles sur Internet.

Par exemple: soutenir ce projet, c'est s'engager pour que les tout-petits puissent explorer le monde par eux-mêmes et s'émerveiller. Vous contribuez ainsi à leur autonomie et à leur intégration dans notre société. Et vous permettez que de plus en plus de projets d'éveil esthétique et de participation culturelle dès la naissance puissent être mis en œuvre dans un esprit d'égalité des chances et de changement de paradigme pédagogique.

Vous trouverez de plus amples informations sur les exigences d'un changement de paradigme pédagogique ici: <https://www.lapurla.ch/fr/fachpersonen/>

- Si l'on propose aux entreprises de rendre visible leur nom, il faut être attentif à la pratique usuelle du ou des porteurs du projet.

Par exemple: le nom de votre organisation sera mentionné sur les supports de communication xyz. Il apparaîtra également dans notre rapport d'activité et sur notre site Internet.

Contexte du projet XYZ

- Décrire les raisons et la nécessité du projet, voire son urgence – y apporter des arguments quantitatifs et/ou qualitatifs.

Par exemple: «La créativité, tout le monde en parle. Cela n'a rien d'étonnant, car c'est une compétence clé qui ouvre les portes sur l'instant présent et l'avenir (Lapurla 2020, p. 3). Pourtant, si les offres sont nombreuses pour les enfants à partir de 5 ans, les enfants de 0 à 4 ans sont jusqu'ici les grands oubliés de la politique éducative. Un oubli d'autant plus dramatique quand on sait que 90% des synapses du cerveau se développent au cours des cinq premières années de notre vie (cf. Lapurla 2023).

Dans une société en perpétuelle mutation, la créativité est tout sauf un luxe. C'est une compétence précieuse pour résoudre des problèmes ou encore préserver son autonomie. Les enfants qui auront pu développer cette ressource seront mieux armés face aux défis de l'existence. Durant les premières années de vie, le jeu et la créativité ne font qu'un; ils font partie des stratégies d'apprentissage mises en œuvre spontanément pour explorer le monde et se situer par rapport à lui. Mais l'enfant ne développera son potentiel créatif que si son environnement stimule sa curiosité et valide ses découvertes. Il faut donc veiller à mettre en place des conditions propices à son épanouissement.

Il faut penser aux enfants dès leur naissance. Cela exige une collaboration interdisciplinaire, une politique de la petite enfance efficace ainsi que des moyens financiers. Actuellement, les

structures d'encouragement culturel ne sont toutefois établies qu'à partir de la scolarisation. Aussi les institutions de la petite enfance telles que la nôtre n'ont que rarement accès à des subventions dans le domaine culturel. Il convient donc d'initier des démarches à notre échelle pour susciter un élan et que la participation culturelle devienne une évidence, aussi pour les enfants de 0 à 4 ans.

Le projet xyz y contribue et, par conséquent, participe à l'application de l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU, lequel stipule le droit de participer à la vie culturelle et artistique.

- Les brochures Lapurla citées dans le présent document sont disponibles sur: <https://www.lapurla.ch/fr/download/>
- D'autres arguments sont disponibles ici: <https://www.lapurla.ch/fr/grundlagen/>
- Vous trouverez également davantage d'arguments concernant les droits de l'enfant des Nations Unies dans la prise de position de Lapurla: <https://www.lapurla.ch/fr/positionspapier/>
- La demande peut être étoffée de citations figurant sur les différentes pages du site Internet www.lapurla.ch/fr/ et qui sont signalées par une tache de couleur jaune. Par exemple:
«Il s'agit de donner de meilleures chances d'avenir à tous les enfants. Les personnes qui ont confiance en leurs compétences créatives et les utilisent ont appris à être autonomes, innovantes, critiques et à gérer leur vie.»

Heinz Altofer, ancien membre de la Commission suisse pour l'UNESCO et membre du conseil consultatif de Lapurla

But du projet

- Décrire la mission du projet, à quoi elle va servir. Généralement en un ou deux paragraphes.

Par exemple: ce projet s'emploie à enrichir le regard porté sur la créativité des enfants âgés de 0 à 4 ans: celle-ci n'est pas considérée comme une capacité à produire des objets répondant aux critères des adultes, mais comme une compétence de développement de la personnalité, une aptitude transversale à résoudre des problèmes et à vivre sa vie comme on l'entend, clé de la résilience. Il s'agit aussi d'inciter les professionnel·les de la petite enfance, les artistes et les institutions culturelles à travailler ensemble pour nourrir ce champ éducatif.

Porteur du projet

Par exemple: l'institution xyz existe depuis xxxx. Elle compte xx collaboratrices et collaborateurs: xx salarié·es et xx bénévoles.

Missions

Nos principales missions ou les missions du porteur/partenaire du projet sont:

- xyz;
- xyz;
- xyz.

Pour en savoir plus sur notre porteur/partenaire de projet: indiquer le ou les sites Internet

Ressources

Par exemple: l'institution œuvre dans un but non lucratif/est municipalisée et fait également appel à des fonds privés pour des projets novateurs qui dépassent ses capacités financières.

Reconnaisances officielles

Les instances suivantes reconnaissent que notre institution fournit un travail de qualité et nous soutiennent financièrement et/ou par les prestations suivantes:

- xyz

Principaux organes dirigeants

Par exemple: notre institution dépend d'un comité. Ce dernier définit les missions, les objectifs et les stratégies. Il approuve les plans de travail et les budgets. En outre, l'institution est composée d'une direction et d'une équipe éducative.

Composition du comité:

- Prénom, nom, fonction (s'il existe un comité ou autre)

Bénéficiaires du projet

- Décrire le-s public-s, voire le nombre d'individus concernés.

Objectifs du projet

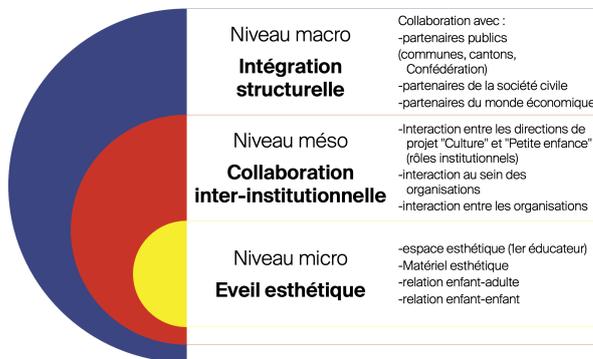
- Dire ce qui va être fait concrètement en corrélation avec les missions du bailleur de fonds. Les objectifs doivent être mesurables (portent sur des indicateurs). Ils peuvent aussi se rapporter au nombre de personnes qui bénéficient du projet (mentionné sous bénéficiaires). Introduire un graphique permet d'avoir une vision en un clin d'œil. Un résumé, incluant le contexte, le but du projet et les objectifs peut également être créé dans un chapitre «Résumé du projet».
- Les projets modèles développés en Suisse dans le cadre de l'initiative Lapurla peuvent servir d'inspiration: <https://www.lapurla.ch/fr/projekte/>
Ils correspondent tous à l'un des trois types de modèles de Lapurla. Il est recommandé d'orienter son projet selon l'un de ces principes de base:

Amener les enfants à l'art: dans le cadre de ces projets, les enfants de structures de la petite enfance se rendent régulièrement dans des lieux de culture avec les personnes qui les encadrent. Ils y sont accompagnés par des médiatrices et médiateurs culturel-les. L'objectif est que tous les enfants établissent une relation avec un lieu de culture et les personnes qui y travaillent, et, idéalement, que leurs familles soient impliquées.

Amener l'art aux enfants: dans ces projets, des artistes se rendent dans des institutions de la petite enfance et travaillent sur place de manière coconstructive avec les personnes responsables de l'encadrement et les enfants. L'objectif est qu'une pratique esthétique et culturelle devienne évidente dans le fonctionnement quotidien de l'institution.

Lapurla Family – ouvrir les offres à toutes les familles avec de jeunes enfants: l'objectif est que chaque commune dispose d'offres d'éveil esthétique à bas seuil, connues et accessibles à toutes les familles.

- Comme suggéré par Lapurla, les objectifs peuvent aussi être classés sur trois niveaux: macro, méso, micro. Cette méthode a pour avantage de prendre conscience des objectifs dans leur globalité ou de cadrer les intentions.



Mise en place du projet

Par exemple:

- Les mesures sont définies communément entre l'institution de la petite enfance x et le musée y afin de coconstruire les étapes du projet, par le biais d'échanges, etc.
- Des ateliers sont prévus afin d'intégrer les parents dans les démarches.
- Des observations sont écrites afin de documenter les démarches et d'en tirer des conclusions utiles à l'évolution des pratiques et à leur institutionnalisation dans nos organisations respectives. On peut se servir à cet effet des outils de planification (partie 2, p. 13-16) et d'observation (partie 3, p. 17-37) développés par Lapurla et disponibles dans «Questions directrices et instruments pour améliorer la qualité des cadres dédiés à l'éveil esthétique et à la participation culturelle dès la petite enfance»: <https://www.lapurla.ch/fr/download/>

Évaluation du projet

- Renvoie aux objectifs. Peut être qualitatif et/ou quantitatif. N'est pas obligatoire, mais fortement recommandé pour renforcer la crédibilité du projet. Le rapport d'évaluation peut être succinct. Dépend des mécènes et du montant du projet. Il est possible de recourir aux outils d'évaluation (partie 4, p. 38-50) des «Questions directrices et instruments» susmentionnés.

Calendrier

- Particulièrement pour un projet d'importance, inclure un planning avec les jalons et les délais centraux. Une représentation graphique facilite la lecture. Par exemple:



Partenaires

- Mentionner des partenaires permet de montrer que nous travaillons en réseau. Privilégier les partenaires du projet ou mentionner les reconnaissances officielles. Dépend du montant et des exigences des mécènes.

Les partenaires suivants sont impliqués dans le projet, respectivement le projet est soutenu par:
Par exemple

- **Initiative nationale Lapurla:** l'initiative nationale «Lapurla – les enfants explorent» ouvre des espaces de liberté créative aux plus jeunes. Les enfants de 0 à 4 ans découvrent des institutions culturelles en tant qu'univers sensoriels variés en compagnie de leurs personnes de référence. Inspirés par des professionnel·les des arts, ils explorent leur environnement. Parce que la culture renforce la personnalité, dès le plus jeune âge.
Nous sommes partenaires de réseau de Lapurla et bénéficions régulièrement de manifestations et d'échanges de et avec Lapurla (citer événement, des exemples concrets). Les principes (voir plus haut), l'attitude et les lignes directrices concernant le changement de paradigme en matière d'éducation de Lapurla sont déterminants pour notre projet. En outre, nous nous engageons activement dans le groupe régional xx, qui se bat pour yz.
Des informations complémentaires à ce sujet peuvent être indiquées:
Réseau: <https://www.lapurla.ch/fr/netzwerk/>
Changement de paradigme éducatif: <https://www.lapurla.ch/fr/fachpersonen>
Groupes régionaux: <https://www.lapurla.ch/fr/regionalgruppen/>
Manifestations: <https://www.lapurla.ch/fr/events/>
Politique est administration: <https://www.lapurla.ch/fr/politik/>
- Mentionner les autres partenaires et les décrire brièvement

Durabilité du projet

Par exemple: le projet xyz contribue à l'autonomie des enfants et, de ce fait, à une société durable. Il permet aussi d'instituer la thématique de l'éveil esthétique et de la participation culturelle au sein des organisations porteuses du projet. L'effet multiplicateur autorise ainsi d'autres tout-petits à vivre l'expérience initiée et à professionnaliser le champ en la matière.

In fine, les démarches participent à renforcer le mouvement «Lapurla, les enfants explorent». Elles contribuent à penser aux enfants dès leur naissance et rendent possible une politique éducative efficace grâce aux pratiques développées. Elles offrent des exemples concrets pour appliquer les droits de l'enfant de l'ONU dès la petite enfance.

Risques

- Possibilité d'ajouter une analyse des risques (par exemple une analyse SWOT, que l'on peut trouver via la fonction de recherche sur Internet). Dépend du montant du projet.

Budget pour le projet xyz

- Généralement, 10% pour les frais d'infrastructure et 10% pour les frais divers sont acceptés (autant s'en assurer préalablement). Ne pas laisser paraître qu'il s'agit de salaires. Généralement préférable d'indiquer un montant de 20% pris en charge par l'institution porteuse du projet/les partenaires (s'informer également au préalable). Préférable d'inclure dans les produits au moins deux organisations potentielles afin que les interlocuteurs n'aient pas l'impression de devoir assurer tous les risques. Là aussi, l'option dépend du montant du projet. Avoir une rubrique «Évaluation» est un atout.

Dépenses

Promotion et coordination (3 heures/module* CHF xx.-)	CHF	00.-
Coconstruction de la démarche	CHF	00.-
Mise en œuvre et accompagnement	CHF	00.-
Évaluation	CHF	00.-
Matériel	CHF	00.-
Frais (déplacements/voyages, restauration)	CHF	00.-
Frais d'infrastructure	CHF	00.-
Divers et imprévus	CHF	00.-
Total des charges	CHF	00.-

Fonds propres et produits (p. ex. salle, infrastructure, matériel et ressources en personnel)

Organisation XYZ	CHF	00.-
Organisation XYZ	CHF	00.-
Institution porteuse	CHF	00.-
Expertise gracieuse/bénévolat	CHF	00.-
Partenaire de promotion XYZ	CHF	00.-
Total des produits	CHF	00.-

Bibliographie

→ Voici une sélection de sources pouvant être citées. Il est important d'indiquer au moins les sources qui sont mentionnées ou citées dans la demande.

Pour approfondir l'éveil esthétique et la participation culturelle des tout-petits

Les publications suivantes sont disponibles sur:

<https://www.lapurla.ch/fr/download/> ainsi que <https://www.lapurla.ch/fr/grundlagen/>

- Balthasar, Andreas; Ritz, Manuel (2020): **Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance : Éclairage sur leur utilité pour l'économie nationale**. Zurich: Jacobs Foundation.
- **Instaurer une politique de la petite enfance** (2019): un investissement pour l'avenir. Éducation et accueil des jeunes enfants/Encouragement précoce en Suisse. Élaboré par INFRAS, sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO. Berne.
- Réseau pour l'éducation culturelle de la petite enfance (2022): **Chancen für alle: Kinder brauchen kulturelle Bildung – von Anfang an! Exigences du NFKB**.
- Réseau pour l'éducation culturelle de la petite enfance et Lapurla (2021): **Prise de position : Les enfants ont droit à l'éducation culturelle !** Berlin/Zurich.
- Réseau pour l'éducation culturelle de la petite enfance (2021): **Kinder brauchen kulturelle Bildung – von Anfang an! Sieben gute Gründe für die Förderung frühkindlicher kultureller Bildung – Une prise de position du NFKB**. Berlin.
- Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Haute école des arts de Berne HEAB [éd.], Commission suisse pour l'UNESCO (2017): **brochure thématique Éveil esthétique et participation à la vie culturelle dès le plus jeune âge** Aspects et éléments constitutifs de l'encouragement de la créativité dès la petite enfance: pour un dialogue interdisciplinaire. Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Berne.
- Kraus, Karin (2019): **Sichtbar von Anfang an. Für eine Teilhabe ab Geburt**. Dans: Dialogue culturel national [éd.]: Participation culturelle. Un manuel. Zurich: Seismo, p. 122-132.
- Krüger, Thomas (2020): **Wie politisch ist die Frühkindliche Kulturelle Bildung?** Dans: Robert Bosch Stiftung GmbH [éd.]: Positionen Frühkindlicher Kultureller Bildung. Munich, p. 95-101.

- Lapurla [éd.] (2020): **La créativité dès le plus jeune âge**. Six invitations aux parents et à celles et ceux qui aiment passer du temps avec les jeunes enfants. Zurich.
- Samochowiec, Jakub (2020): **Compétences d'avenir – Quatre scénarios pour le monde de demain**. Zurich: Institut Gottlieb Duttweiler [éd.]
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2021): **Repenser nos futurs ensemble: un nouveau contrat social pour l'éducation**. Paris.

Annexes

Par exemple:

- Prospectus/brochure de l'institution
- Statuts de l'institution
- Rapport d'activité de l'institution
- D'autres documents seront exigés suivant l'organisation auprès de laquelle la demande est déposée.